

Paris, le 22 septembre 2023

Communiqué de Presse

Avec la création de la FKCoor, la FFMKR veut rassembler, soutenir et promouvoir les kinésithérapeutes coordonnateurs.

La Fédération française des masseurs-kinésithérapeutes rééducateurs (FFMKR) annonce la création de la Fédération des Kinésithérapeutes Coordonnateurs (FKCoor).

La création de cette structure constitue une étape essentielle pour la promotion et le déploiement du Kinésithérapeute Coordonnateur. Elle répond aussi à l'ambition de la FFMKR de démontrer l'impact de cette fonction en termes de santé publique et d'accompagner ces praticiens dans leur activité. La FKCoor a pour but d'accompagner le déploiement de ce nouveau métier dans les domaines où la coordination rééducative est indispensable.

En premier lieu, il s'agit de répondre au défi du problème actuel majeur de santé publique : l'épidémie de dépendance des séniors.

Dans un contexte de vieillissement de la population et de raréfaction de l'offre médicale, les kinésithérapeutes coordonnateurs participent à la structuration des parcours de soins nécessitant une coordination forte des professionnels concernant les troubles fonctionnels du patient, en particulier des personnes âgées, et travaille en binôme aux côtés du médecin coordonnateur en EHPAD, expert des troubles organiques. Le kinésithérapeute coordonne l'ensemble des professionnels de la rééducation et de l'activité physique adaptée autour du patient (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricien, APA, orthophoniste...), et fait le lien avec le personnel soignant afin de solliciter au mieux les capacités fonctionnelles des résidents et réduire d'autant la pénibilité des soignants.

Le repérage précoce des risques de déclin fonctionnel est primordial chez la personne âgée. La plupart des situations de perte d'autonomie sont irréversibles et sont en grande partie imputables à l'absence de soin de kinésithérapie. Le constat réalisé après la crise sanitaire en témoigne. Au sortir du confinement, à cause de l'arrêt des soins de kinésithérapie, le nombre de résidents ayant besoin d'une aide pour marcher avait doublé, et le nombre de résidents capables de se lever seuls avait diminué de 60%.

L'expertise du kinésithérapeute coordonnateur est ainsi essentielle dans la prévention de la perte d'autonomie. Grâce au bilan kinésithérapique et à une évaluation des besoins de soins, le professionnel mobilise l'équipe de soins autour de la prévention de la dégradation des capacités fonctionnelles du résident. Il joue également un rôle majeur dans l'éducation thérapeutique des résidents, qui restent ainsi acteurs de leur santé et de leur mobilité, et dans le soulagement des équipes soignantes, en les formant à la prévention, au repérage de situations à risques et en leur évitant l'apparition de TMS.

La FFMKR, au travers de l'association FKCoor, confirme son engagement dans les pratiques coordonnées et sa détermination à mettre en œuvre le déploiement des kinésithérapeutes coordonnateurs au sein des Ehpads, mais aussi en HAD et en RAAC afin d'assurer le lien ville-hôpital. Cette nouvelle fonction est indispensable afin de répondre au défi du Grand âge et de l'Autonomie.

Les missions du kinésithérapeute coordonnateur :

En collaboration avec le médecin coordonnateur, le kinésithérapeute coordonnateur coordonne l'ensemble des soins de rééducation et de réadaptation. Il collabore avec le directeur et le médecin coordonnateur dans la mise en place du parcours de soins, des actions de formation et des plans de prévention (TMS, DIE...).

- Évaluer l'autonomie du résident et son degré de dépendance,
- Évaluer les soins de rééducation et de réadaptation requis et leur traçabilité dans le plan de soin,
- Veiller à la qualité des soins de rééducation et de réadaptation avec des indicateurs spécifiques sur les soins requis et les soins appliqués,
- Évaluer l'intérêt de la mise en place et de l'utilisation d'équipements innovants,
- Organiser la continuité des soins de rééducation,
- Faciliter l'intégration et la complémentarité de l'ensemble des acteurs de la rééducation et de la réadaptation (assurer la traçabilité des soins, le partage d'informations, transmissions, réunions, planning...),
- Participer à l'intégration de l'Ehpad dans les réseaux de gérontologie (faciliter la communication et les liens entre Ehpad et ville, CCAS, SSR, Hôpital, MAIA, plateforme de répit...),
- Participer à la formation continue des professionnels de l'Ehpad et des intervenants notamment sur la prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) et de la Dépendance iatrogène évitable (DIE), ainsi que sur la formalisation des évaluations,
- Participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité de l'établissement,
- Participer avec le directeur et le médecin coordonnateur à l'élaboration du budget rééducatif et réadaptatif dans les établissements à dotation globale,
- Être référent en Activité Physique Adaptée (obligation légale pour les établissements sociaux ou médico-sociaux).

Contacts presse :

Damien Olivon – Président de la FKCoor – d.olivon@ffmkr.org – 06 26 54 46 67
Vincent Daël – Délégué général de la FFMKR – v.dael@ffmkr.org – 06 62 02 34 60